



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D20 - Programme de plantation de ripisylves et de fruitiers – Demande de prise en charge par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA)

**Date de convocation** : ..... 1<sup>er</sup> avril 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISET à Ludovic BOUTILLIER

**Absents excusés** : ..... 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## **N° 20 - Programme de plantation de ripisylves et de fruitiers – Demande de prise en charge par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA)**

**Rapporteur : M. Fabien BLANCHET**

En 2000, la Chambre d'Agriculture s'est engagée en partenariat avec le Département de la Charente-Maritime dans la refonte du programme départemental de plantations.

Cet engagement fort vise à restaurer la relation étroite liant le monde agricole à l'arbre champêtre.

Depuis, la Chambre d'Agriculture apporte son soutien, son expertise, et ses compétences au Département pour animer cette politique de (re)plantation dans le cadre du programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA).

Cet accompagnement se traduit par la prise en charge financière des projets de plantation dès lors qu'ils correspondent au cahier des charges du programme EVA. Les ripisylves et les fruitiers sont les plantations proposées dans le cadre de cette action.

Au titre de sa politique de développement durable, la commune de Saint-Jean-d'Angély a recensé les zones propices aux plantations et qui seraient éligibles au dispositif.

Les parcelles cadastrées section AB n° 175 et 294 pourraient accueillir des plantations de ripisylves. Ces parcelles se situent le long du canal Saint-Eutrope au niveau de l'Arboretum.

La parcelle cadastrée section AC n° 398, située à l'entrée du pont de Merzeau le long de la Boutonne, pourrait être une zone de plantation de fruitiers.

Les parcelles cadastrées section AC n° 318, 319 et 47, qui sont à l'entrée du chemin du Puycherand côté Boutonne se prêtent parfaitement à la plantation de fruitiers. Ces emprises foncières sont déjà aménagées et utilisées par les scolaires dans le cadre du programme « Ecole dehors ».

Enfin, les parcelles cadastrées section AC n° 320 et 667, situées route de la Garrousserie, pourraient accueillir entre 25 et 30 arbres fruitiers.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély via le programme EVA souhaite développer les habitats pour la Biodiversité (abris pour les animaux auxiliaires de cultures), stocker le carbone et s'adapter au changement climatique. Avec les futurs vergers, la Ville a pour ambition de fédérer les Angériens autour des valeurs de partage, de résilience et de convivialité.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20220407-  
2022\_04\_D20-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 avril 2022  
Affiché le 8 avril 2022

La demande d'étude et d'instruction du dossier de plantation de la Ville de Saint-Jean-d'Angély est jointe en tiré à part.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à déposer la demande de prise en charge de plantation dans le cadre du programme EVA auprès du Département de la Charente-Maritime et de la Chambre d'Agriculture.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20220407-  
2022\_04\_D20-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 avril 2022  
Affiché le 8 avril 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.